

TORSADES

TerritORialisation de Systèmes
Agri-alimentaires Durables

Impacts et modalités, du local au régional

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Dans chacun des trois territoires étudiés, le périurbain de l'ouest parisien, la Brie laitière et l'ouest vosgien, une fraction importante des sols est consacrée à la production agricole, végétale et animale, qui construit un paysage spécifique.

Autrefois, productions végétale et animale étaient intimement associées, bien qu'à des degrés divers dans chacun des territoires : l'élevage fournissait à la fois la viande et le lait, mais aussi la force motrice agricole et la fertilisation des terres arables ; la culture produisait les céréales et les légumes destinés à l'alimentation de la population, mais aussi le fourrage des animaux. Ce système de polyculture-élevage a dominé partout en France jusqu'au milieu du XX^e siècle. Aujourd'hui, le recours aux engrais industriels, et la spécialisation territoriale qu'il a rendu possible, ont conduit à la déconnexion de la culture et de l'élevage : certains territoires ont pu se spécialiser dans la production céréalière sans élevage, comme nos deux territoires franciliens, d'autres se sont tournés vers l'élevage spécialisé, important une part significative de l'alimentation du bétail ; c'est le cas de l'ouest vosgien, où domine l'élevage de bovins pour le lait et la viande.

Cette fiche met en évidence le niveau de spécialisation actuel de l'agriculture de ces trois territoires, à travers l'occupation de leurs sols et les cultures majoritaires qu'on y trouve, mais aussi par l'analyse de l'agencement des flux de matières qui accompagnent la production végétale et l'élevage.

MÉTHODOLOGIE

Dans les pages centrales de cette fiche, les cartes montrent successivement pour chacun des territoires, en haut, la localisation des cultures principales implantées (assolement) en 2018, en bas, la distribution de la densité du cheptel. Les données d'assolement sont extraites du Registre Parcellaire Graphique (voir Annexes), les données du cheptel en 2010 provenant des bases de données agricoles Agreste (voir Annexes).

Au dos de cette fiche, les schémas de flux de matière montrent comment la culture et l'élevage sont connectés par des échanges mutuels de matière. Pour quantifier ces flux dans une unité commune comparable, il est choisi ici de représenter les flux de matières agricoles par leur contenu en azote. L'azote est présent dans les protéines constitutives des aliments animaux et végétaux. Il est aussi l'élément fertilisant principal des cultures et apporté à ce titre dans les engrais, qu'ils soient minéraux (industriels) ou organiques (fumiers, déchets).

Certaines plantes (les légumineuses comme la luzerne, les pois, les lentilles...) sont capables d'assimiler l'azote de l'air et de l'intégrer dans le cycle de la biosphère. Enfin, une partie des apports fertilisants d'azote au sol peut être lixiviée sous forme de nitrates, polluant ainsi les eaux souterraines et de surface. Les données nécessaires à l'établissement de ces flux sont aussi issues des bases de données agricoles Agreste.

LÉGENDES DES 6 CARTES

Principales cultures

- Céréales
- Oléagineux
- Légumineuses
- Betterave
- Fourrages, prairies
- Plantes à fibres
- Autres, sans production
- Cultures maraîchères

□ Limites départementales

▤ Limites des limites des territoires d'étude

Occupation du sol

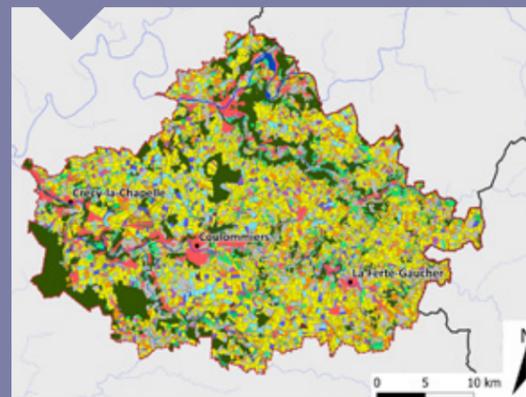
- Forêts
- Surfaces en eau
- Surfaces artificielles
- Zones humides
- Landes et prairies

Unité Gros Bétail /ha

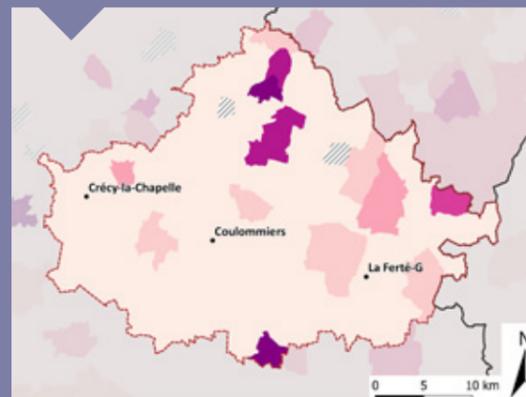
- 0.00 - 0.25
 - 0.25 - 0.50
 - 0.50 - 0.75
 - 0.75 - 1.00
 - 1.00 - 1.50
 - 1.50 - 2.00
 - >2
- /// Secret statistique

LA BRIE LAITIÈRE

ASSOLEMENT CULTURAL



CHEPTEL



SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) 63 170 HA

Si son nom évoque un passé d'élevage laitier renommé, cette région est aujourd'hui essentiellement consacrée aux grandes cultures : blé, colza, maïs et betterave sucrière occupent plus de 80% des surfaces. Les prairies permanentes, surtout localisées dans les vallées, ne comptent plus que pour 5% des terres agricoles.

Quelques élevages laitiers subsistent, mais la densité du cheptel ne dépasse pas 0.15 UGB/ha, et son rôle dans le système agricole est très limité.

Ce territoire produit annuellement environ :

- 324 000 tonnes de céréales
- 320 000 tonnes de betterave sucrière
- 70 000 tonnes de légumes et pommes de terre
- 20 000 tonnes de colza
- 10 000 tonnes de fibres (lin et chanvre)
- 15 000 tonnes de lait
- 180 tonnes de viande
- 250 tonnes d'œufs

LE PÉRIURBAIN DE L'OUEST PARISIEN

SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) 8 210 HA

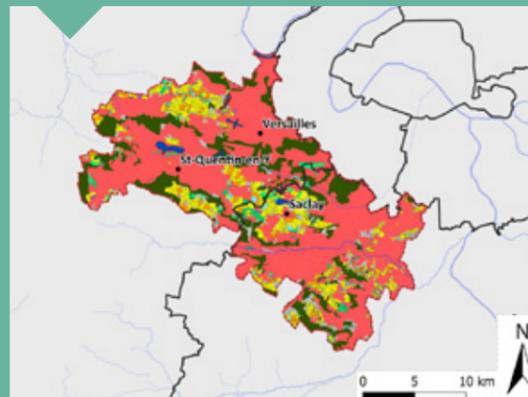
Dans les poches d'agriculture préservées au milieu du bâti, c'est une agriculture tournée vers les grandes cultures céréalières qui domine, même si des cultures de diversification et de maraîchage se développent. Blé, orge, maïs et colza occupent les trois quarts des surfaces cultivées.

L'élevage a quasiment disparu, à l'exception notamment de quelques fermes avicoles et d'une grande exploitation d'élevage laitier.

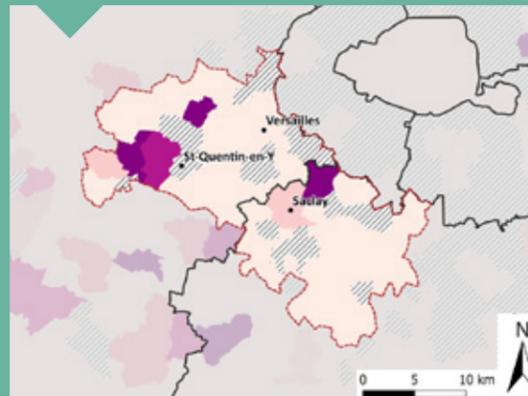
Ce territoire produit annuellement environ :

- 40 000 tonnes de céréales
- 10 000 tonnes de betterave sucrière
- 8 000 tonnes de légumes et pommes de terre
- 4 000 tonnes de colza
- 1 800 tonnes de lait
- 20 tonnes de viande
- 4 tonnes d'œufs

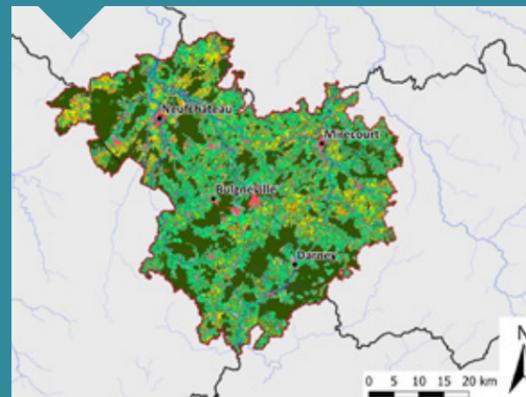
ASSOLEMENT CULTURAL



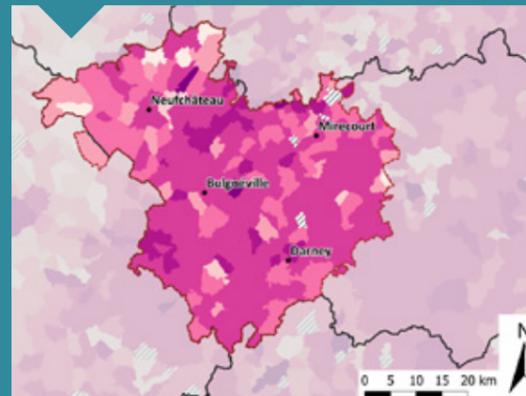
CHEPTEL



ASSOLEMENT CULTURAL



CHEPTEL



L'OUEST VOSGIEN

SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) 121 000 HA

Dans ce territoire resté en polyculture-élevage, la forêt et les prairies permanentes occupent la plus grande part des sols (67.5%). Si le blé et le colza sont bien présents (20% de la surface agricole), les prairies et les cultures fourragères, au premier rang desquelles le maïs fourrager, occupent plus de la moitié de la SAU (59%).

Les cultures n'alimentent cependant que partiellement un cheptel important, avec un chargement de 1.5 UGB / ha de SAU, et dont l'alimentation dépend structurellement pour plus d'un quart, de l'importation de fourrage produit en dehors du territoire.

Ce territoire produit annuellement environ :

- 180 000 tonnes de céréales
- 20 000 tonnes de colza
- 4 000 tonnes de légumes et pommes de terre
- 200 tonnes de fibres (lin, chanvre)
- 210 000 tonnes de lait
- 14 000 tonnes de viande
- 20 tonnes d'œufs

SPÉCIALISATION DES TROIS TERRITOIRES

Cette analyse met bien en évidence la spécialisation des trois territoires. Les flux d'azote en Brie laitière et dans le territoire agricole du périurbain de l'ouest parisien sont essentiellement tournés vers les grandes cultures de vente céréalières et oléagineuses (cf. a. et b. de la figure ci-contre). L'élevage, désormais réduit à l'extrême, ne joue plus qu'un rôle marginal dans le bouquet des productions territoriales de ces deux régions. L'agriculture de l'ouest vosgien au contraire (cf. c.) s'est spécialisée dans l'élevage, essentiellement laitier. Si l'herbe des prairies assure une part importante de la nourriture du cheptel allaitant, les terres arables sont majoritairement tournées vers les cultures fourragères, dont une partie significative sert à l'alimentation du cheptel bovin laitier. Toutefois, la densité du cheptel et l'objectif de productivité qu'on lui impose rendent nécessaire l'importation d'aliments complémentaires, y compris du soja et des tourteaux d'Amérique Latine, qui constituent, en complément du maïs fourrage, la ration de base des animaux. Les terres arables fournissent aussi céréales et oléagineux.

Dans les deux territoires d'Île-de-France, la fertilisation des terres arables est assurée essentiellement par les engrais industriels. Dans l'ouest vosgien, la source majoritaire de fertilisation des sols arables est constituée par les déjections animales. Mais le contenu en azote de ces déjections dépasse les besoins des cultures locales, puisqu'elles contiennent non seulement ce qui provient du fourrage produit localement mais aussi des importations. La fertilisation des sols arables est donc globalement excédentaire, conduisant à des pertes environnementales notables.

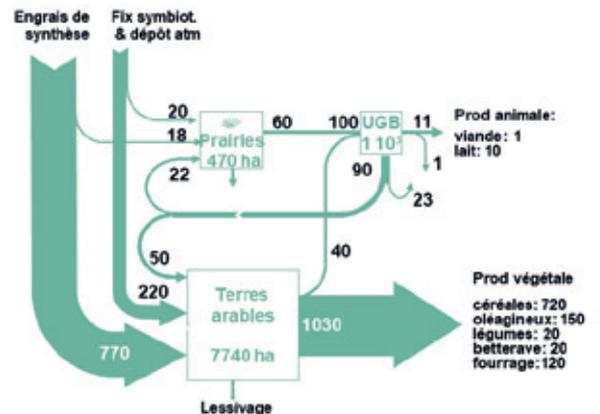
Le système agricole majoritaire des trois territoires met donc en œuvre des flux de matières largement ouverts sur l'extérieur et dépendants de ressources importées, engrais de synthèse pour les territoires d'Île-de-France, aliments pour animaux pour le territoire vosgien.

Des systèmes agricoles alternatifs, qui s'affranchissent du recours nécessaire à ces intrants, se développent cependant. C'est le cas de systèmes en agriculture biologique (AB), dont le cahier des charges exclut le recours aux engrais de synthèse et aux pesticides. En grande culture, l'AB repose sur des rotations culturales longues et diversifiées, incluant des légumineuses fourragères (luzerne, trèfle...) et graines (lentilles, pois...). En élevage, l'herbe et les productions fourragères locales assurent l'essentiel de la ration des animaux. L'AB représente respectivement environ 8, 4 et 11% de la surface agricole utile dans les départements des Yvelines-Essonnes, Seine-et-Marne et Vosges en 2019 ; cette proportion est en croissance rapide depuis une dizaine d'années.

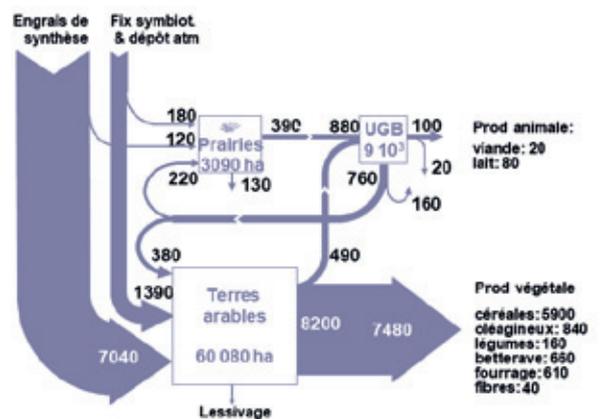
FLUX D'AZOTE

DANS LE SYSTÈME AGRICOLE
DES TERRITOIRES

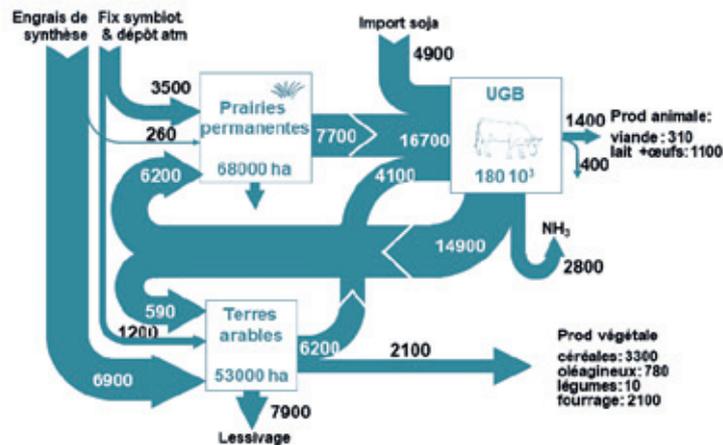
a. LE PÉRIURBAIN DE L'OUEST PARISIEN



b. LA BRIE LAITIÈRE



c. L'OUEST VOSGIEN



LÉGENDE

Cultures
arables



Les CARRÉS représentent les processus associés aux principaux sous-systèmes agricoles : culture arable, prairies permanentes, élevage.

Les FLÈCHES représentent les flux d'azote entre les compartiments du système ; leur épaisseur est proportionnelle à l'intensité des flux. Toutes les grandeurs (hors celles inscrites dans les carrés) correspondent à des tonnes d'azote par an (tN/an).